Enseignement supérieur: coopération avec les pays tiers, programme Erasmus Mundus 2004-2008

2002/0165(COD) - 17/07/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir le programme ERASMUS WORLD pour la période 2004-2008 en vue d'améliorer l'offre d'enseignement supérieur européen et de promouvoir la compréhension interculturelle par la coopération avec les pays tiers. CONTENU : la Commission propose un nouvel instrument d'échange et de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur en vue de resserrer les liens entre les universités européennes et d'accroître la compétitivité de l'offre d'enseignement supérieur en le rendant plus attrayant pour les étudiants et les enseignants du reste du monde. Ce nouveau programme appelé "ERASMUS WORLD", doté de 200 mios EUR pour la période allant du 01.01.2004 au 31.12.2008 propose des outils fortement visibles, dont 250 masters européens et des milliers de bourses d'études et d'enseignement pour des ressortissants de pays tiers et pour les Européens. Tout comme le programme Fulbright pour les États-Unis (voir fiche de procédure CNS/2000/0263), il contribuera à améliorer le dialogue entre les cultures et à mieux transmettre les cultures et valeurs européennes dans le monde. Plus concrètement, le programme ERASMUS WORLD poursuivrait les objectifs suivants : 1) création de 250 masters inter-universitaires avec le label et le soutien de l'Union européenne : ERASMUS WORLD créerait ou développerait une offre européenne dans l'enseignement supérieur, apportant ainsi une plus-value à la fois à des étudiants européens et à des étudiants et professeurs invités de pays tiers. Des cours hôtes européens de "post graduate", déjà existants ou à créer, devraient être sélectionnés pour une durée de 5 ans et bénéficieraient d'un financement par la Communauté ainsi que d'un label "UE". Au terme du programme en 2008, environ 250 "masters UE" devraient ainsi avoir été créés. Pour être éligible au label "UE", ces masters devront impliquer au minimum trois universités de trois États membres différents et prévoir pour leurs étudiants des périodes d'études reconnues dans au moins deux de ces trois universités. Ces masters octroieraient des diplômes reconnus officiellement dans les pays européens participants. Ils réserveraient en outre des places aux étudiants de pays tiers bénéficiant des bourses ERASMUS WORLD. Les "masters UE" porteraient sur des domaines divers et aucune condition ne sera imposée quant à la langue dans laquelle se fera l'enseignement. 2) bourses "ERASMUS WORLD" pour 4.200 étudiants des pays tiers vers l'Europe : les étudiants de "post graduate" de pays tiers, soit directement, soit dans le cadre de partenariats entre leur université d'origine et des universités participant à un "master UE", pourront venir étudier en Europe pour une durée pouvant aller jusqu'à deux années universitaires. Pendant leur période d'études, ils suivront des cours dans plusieurs États membres, comme tous les étudiants inscrits dans le "master UE". Les bourses, d'un montant moyen de 1.600 EUR par mois, permettraient à ces étudiants de venir en Europe et d'y vivre pendant la durée de leur séjour. En vitesse de croisière, ERASMUS WORLD devrait permettre à plus de 2.000 étudiants de pays tiers de recevoir une bourse dans ce cadre, avec un total de bourses sur la durée du programme de près de 4.200. Dans la mise en oeuvre du programme, une attention particulière sera accordée aux moyens permettant d'éviter une "fuite des cerveaux" au détrimentdes pays en développement. 3) bourses pour 1.000 professeurs invités des pays tiers vers l'Europe : parallèlement, les "masters UE" accueilleraient des professeurs invités, venant d'universités du monde entier, pour des missions d'enseignement et/ou de recherche d'une durée moyenne de 3 mois. D'ici 2008, ERASMUS WORLD soutiendrait la venue de plus de 1.000 professeurs invités des pays tiers vers l'Europe, avec une allocation moyenne de 13.000 EUR pour leur séjour. 4) partenariats : des partenariats entre les "masters UE" et les universités d'autres continents encourageront les universités participant à un "master UE" à établir une coopération structurelle avec des universités de haut niveau dans des pays tiers, sous forme de projets communs de 3 ans maximum. Cette coopération à égalité fournira un cadre à l'échange d'étudiants et d'enseignants à destination des pays tiers avec des bourses ERASMUS WORLD. Près de 4.000 étudiants et près de 800 professeurs européens invités originaires de l'Union européenne devraient bénéficier d'ERASMUS WORLD d'ici 2008. Cette coopération portera sur

des domaines d'intérêt prioritaire pour l'enseignement supérieur en Europe. 5) promotion internationale : ERASMUS WORLD apportera un soutien financier à des actions de promotion internationale de l'offre universitaire en Europe (publicité, présence dans foires internationales d'éducation) et la création de services facilitant l'accès d'étudiants de pays tiers aux universités européennes (outils de formation linguistique, conditions de vie des étudiants de pays tiers, etc.). A noter que ce programme n'a pas pour objectif de remplacer des actions ou programmes existants dans ce domaine mais vise à innover par rapport à l'offre d'échanges et de partenariat actuelle (ex.: TEMPUS avec notamment les pays de l'ex-URSS, les pays des Balkans occidentaux et ceux du bassin méditerranéen, accords avec les États-Unis et le Canada, ALFA et ALBAN pour l'Amérique latine, Asia-Link, projets pilotes avec l'Australie, etc). Par rapport à ces programmes comme aux initiatives nationales de coopération avec des pays tiers, ERASMUS WORLD offrirait aux étudiants et enseignants des pays tiers des possibilités accrues de mobilité et une plus-value européenne renforcée.